



REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE DU CNP DE MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES

Préambule

La certification périodique des médecins fait partie du processus général de certification périodique des professionnels de santé relevant d'un Ordre professionnel¹. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021².

L'ordonnance précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure *"indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances"*.

Les dispositifs antérieurs (formation médicale continue ou FMC, développement professionnel continu ou DPC) sont pour l'instant maintenus et intégrés dans le nouveau processus.

La certification est un dispositif de validation d'actions réalisées par les médecins sur une période de 6 ans (pour ceux thésés avant le 1^{er} janvier 2023, elle est de 9 ans), visant à améliorer la qualité des soins. Les actions visant à atteindre les objectifs prévus au I de l'article L. 4022-2 du code de la santé publique³ sont à réaliser à compter du 1^{er} janvier 2023. Ces actions sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

¹ Médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues

² <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=7KWk6d3KoPgLV20BRNljapVcNxJNGE5wJPoKzs9murs=>

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049314991>

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle".

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

Ces actions répondant aux priorités de la spécialité sont listées dans un référentiel, qui a été validé par le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIT. Dans son choix, le CNP-MIT a respecté les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé.

Les actions de formation, d'analyse de pratiques et de gestion des risques doivent être en adéquation avec les méthodes de la HAS ou validées préalablement par le CNP-MIT pour les actions ne satisfaisant pas aux critères HAS. Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIT qui aura la charge de cette éventuelle validation

Le CNP-MIT a choisi la nécessité pour le professionnel de valider au moins 2 actions différentes par bloc pour chaque cycle de 6 ans

Chaque action a la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. Les actions inscrites dans ces référentiels permettront aussi aux médecins de valider leur obligation triennale de DPC.

Les actions réalisées par chaque médecin seront intégrées dans un système d'information, avec un flux le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP. Ce système d'information doit être piloté par l'Agence du numérique en santé.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIT avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus automatisée possible de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau processus.

Le CNP-MIT en coordination avec la FSM qui a œuvré pour la mise en place de cet enjeu assurera l'information des professionnels et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP-MIT devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels en difficulté pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.	Formation à caractère scientifique ou professionnel, présentielle ou distancielle, proposée par InfectioDPC (validée par l'ANDPC)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe 1) Document preuve : attestation de participation adressée par Infectio DPC
2.	Formation à caractère scientifique ou professionnel, présentielle ou distancielle, proposée par InfectioDPC (validée par l'ANDPC)	Orateur/Formateur dans une action de formation de ce type (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention)	Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe 1) Document preuve : attestation de participation adressée par Infectio DPC
3.	Formation DPC proposée par un autre ODPC, présentielle ou distancielle (visio conférence ou e-learning), s'inscrivant dans le cadre des OP destinées aux infectiologues, dès lors que cet autre organisme est certifié Qualiopi, et que la formation est validée par l'ANDPC	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe 2) Document preuve : attestation de participation adressée par l'ODPC formateur
4.	Congrès national de la spécialité validée par le Conseil Scientifique (CS) de certification du CNP	Participant auditeur à un Congrès national validé par le CNP (durée minimale = 3 journées sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : liste actualisée des congrès nationaux (annexe 3) Document preuve : attestation de l'organisateur
5.	Congrès international de la spécialité validée par le CS de certification du CNP (durée minimale d'une journée)	Participant auditeur à un Congrès international validé par le CNP (durée minimale = 3 journées sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : liste actualisée des congrès internationaux (annexe 4) Document preuve : attestation de l'organisateur
6.	Formation régionale de la spécialité validée par le CS de certification du CNP	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : liste actualisée des formations régionales (annexe 5) Document preuve : attestation de l'organisateur
7.	Congrès national ou international sur un thème d'infectiologie validé par le CS de certification du CNP ou lors d'une formation régionale de la spécialité validée par le CS de certification du CNP	Orateur/formateur lors d'une action de formation de ce type (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention)	Fiche ressource : liste actualisée des congrès nationaux, des congrès internationaux, des formations régionales (annexe 3-4-5) Document preuve : attestation de l'organisateur
8.	Comité d'organisation d'un congrès national ou international, ou d'une formation régionale validé par le CS de certification du CNP	Participation au Comité d'organisation (durée minimale = une journée)	Fiche ressource : liste actualisée des congrès nationaux, des congrès internationaux, des formations régionales (annexe 3-4-5) Document preuve : attestation de l'organisateur
9.	Formation diplômante (DU et DIU) ou certifiante dans le domaine de l'infectiologie (bon usage des antibiotiques, infection VIH, hépatites, ..., pathologie tropicales et/ou du voyageur, ...) organisée par les universités	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 6) Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire - NB : Selon le DU/DIU, l'enseignement sera dispensé en présentiel ou en distanciel - (visio conférence ou e-learning)

10.	Formation diplômante (DU et DIU) ou certifiante dans le domaine de l'infectiologie (bon usage des antibiotiques, infection VIH, hépatites, ..., pathologie tropicales et/ou du voyageur, ...) organisée par les universités	Organisation d'une formation diplômante DU et DIU ou certification diplômante dans le domaine de l'infectiologie organisée par les universités	Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 6) Document preuve : Attestation de l'université organisatrice du diplôme
11.	Enseignement dans le domaine de l'infectiologie (pour des publics médicaux, pharmaciens, paramédicaux ...) dans le cadre d'une université	Activité d'enseignement en dehors de son service (durée minimale de 6 heures)	Document preuve : Programme de l'enseignement avec attestation de l'établissement
12.	Séminaire pédagogique organisé par le Collège des universitaires de Maladies infectieuses et tropicales (CMIT)	Participation comme auditeur (durée minimale = une journée)	Fiche ressource : Annexe 7 (cf site CNP) Document preuve : attestation de l'organisateur
13.	Séminaire pédagogique organisé par le Collège des universitaires de Maladies infectieuses et tropicales (CMIT)	Participation au Comité d'organisation (durée minimale = une journée)	Fiche ressource : Annexe 7 (cf site CNP) Document preuve : attestation de l'organisateur
14.	Ouvrages de référence pour l'enseignement de l'infectiologie : E Pilly, Pilly Etudiant, e- POPI, ...	Rédaction ou co-rédaction d'un chapitre	Fiche ressource : Dans la liste des ouvrages de référence pour l'enseignement de l'infectiologie : E Pilly, Pilly Etudiant, e- POPI, ... (Annexe 8) Document preuve : Pour chaque chapitre, attestation du comité de rédaction
15.	Ouvrages de référence pour l'enseignement de l'infectiologie : E Pilly, Pilly Etudiant, e- POPI, ...	Participation au comité de rédaction	Fiche ressource : Dans la liste des ouvrages de référence pour l'enseignement de l'infectiologie : E Pilly, Pilly Etudiant, e- POPI, ... (Annexe 8) Document preuve : Pour chaque chapitre, attestation du comité de rédaction
16.	Publication dans une revue pédagogique de la discipline	Rédaction ou co-rédaction d'un article (1 action de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : MMI Formation et attestation du comité de rédaction
17.	Enseignement (hors DPC) dans le cadre de formations thématiques mises en place par la Société savante de la spécialité (Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF)), ou une Société savante associée	Activité d'enseignement en dehors de son service (durée minimale de 3 heures)	Fiche ressource : Dans la liste de formations thématiques mises en place par la SPILF (annexe 9) ou une société savante associée Document preuve : Dans chaque situation, attestation du président de la Société savante concernée.
18.	Activités au sein d'une Société savante française ou étrangère en lien avec l'infectiologie	Membre du Conseil d'Administration ou sollicitation pour une mission ponctuelle dans l'intérêt de la spécialité.	Document preuve : Attestation du Président de la Société savante concernée avec précisions de l'activité
19.	Travail d'expertise pour une institution ou une agence d'Etat (HAS, ANSM, HCSP, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes, ...)	L'expert aura pu être nommé soit directement par l'institution ou l'agence d'Etat, soit par le biais du CNP-MIT, lui-même sollicité par l'institution ou l'agence d'Etat	Document preuve : Attestation certifiant la nomination de l'expert par l'institution ou l'agence d'Etat ou le CNP ayant été sollicité par l'institution ou l'agence d'Etat.

20.	Activités de recherche	Participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un service clinique, d'un appel d'offre régional, national ou international, d'un réseau de recherche clinique (RENARCI, ...)	Document preuve : fourniture du protocole de recherche attestant sa participation en tant qu'investigateur principal ou investigateur local
21.	Publication dans une revue scientifique référencée sur PubMed et dans la liste des revues scientifiques de la Conférence des Doyens	Rédaction d'un article en rang utile, 1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème} avant dernier ou dernier auteur (1 action de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : https://conferencedesdoyensdemedecine.org - Document preuve : tiré à part de l'article publié
22.	Participation au comité éditorial d'une revue scientifique référencée sur PubMed (liste des revues scientifiques de la Conférence des Doyens) ou d'une revue pédagogique de la discipline	Participation au Comité éditorial de la revue scientifique en question	Fiches ressources : https://conferencedesdoyensdemedecine.org https://www.em-consulte.com/revue/MMIFMC/presentation/medecine-et-maladies-infectieuses-formation Document preuve : lien avec le site internet permettant d'accéder à la composition du comité éditorial de la revue
23.	Encadrement d'un stage de DES-MIT	Responsable de terrain de stage	Document preuve : attestation de l'université
24.	Bourse d'excellence Mark Wainberg IAS de 24 mois	Encadrement d'un boursier	Document preuve : Attestation de l'International Aids Society
25.	Short or long ESCMID observrship grant de 3 ou 6 mois	Encadrement d'un boursier	Document preuve : attestation de l'ESCMID
26.	Thèses d'exercice ou de mémoires du DES, MASTER 2 ou thèses d'Université dans le domaine de l'infectiologie	Direction des travaux	Document preuve : l'encadrement s'entend comme ayant été Directeur ou Co-Directeur - Attestation de l'université dans laquelle le diplôme a été validé
27.	Participation à un programme intégré proposé par un ODPC dans le cadre des OP destinées aux infectiologues et validé par l'ANDPC avec pour action	Analyse de situations cliniques, Programme de simulation en santé : jeux pédagogiques de rôle (type ECOS), Tests de Concordance de Scripts (2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/spa_181_guide_bonnes_pratiques_simulation_sante_cd_2024_03_28.pdf https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-11/test_de_concordance_de_script.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-10/rapport_mettre_en_oeuvre_la_collaboration_entre_les_structures_de_simulation_en_sante_et_les_structures_de_soins.pdf Document preuve : Attestation de l'ODPC
28.	Action hors liste		À évaluer/valider par le CNP

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Gestion des risques au sein d'un établissement de santé	Direction de la cellule qualité d'un centre hospitalier, du CLIN, de la commission Hygiène et Sécurité, de la cellule REB...	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
2.	Bon Usage des Anti-Infectieux	Participation à la commission des anti-infectieux (75% des réunions de la COMAI)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
3.	Analyse de pratiques et de gestion des risques	Participation à : RMM, RCP (prise en charge des endocardites, des infections ostéoarticulaires complexes, des infections neuroméningées, des infections de l'immunodéprimé, des PVVIH, des maladies vectorielles à tiques*, ...) CREX, au sein d'un établissement de santé * Cette RCP correspond à l'orientation nationale prioritaire n°90	Fiche ressource RMM : https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2002/02-21/a0212060.htm Fiche ressource RCP : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire Fiche ressource RMM et CREX : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
4.	Gestion de crise sanitaire	Participation à une cellule de gestion de crise sanitaire (75% des réunions)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/fiche_pedagogique_prise_en_charge_situations_sanitaires_exceptionnelles.pdf Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
5.	Bonnes pratiques dans le domaine de l'infectiologie dans un établissement de santé	Réalisation d'un audit de bonne pratique	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
6.	Indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-02/suivi_indicateurs_qualite_fiche_technique_2013_01_31.pdf Document preuve : Attestation de l'organisme où ce suivi d'indicateurs a été réalisé
7.	Recommandations professionnelles nationales pour la pratique clinique (institution, Société savante, agence ou organisme public de santé)	Coordination de la recommandation Participation en tant qu'expert à un groupe de travail (groupe bibliographique, groupe de rédaction, groupe de relecture)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_431294/recommandations-pour-la-pratique-clinique-rpc Document preuve : Attestation de l'organisme demandeur
8.	Formation sur la gestion des risques (DU DIU)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (DU DIU)	Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 11) Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire

9.	Gestion des événements indésirables associés aux soins dans le domaine de l'infectiologie	Déclaration d'événements indésirables associés aux soins dans le domaine de l'infectiologie (au moins 3 fois)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2787338/fr/declarer-les-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-eigs Document preuve : Attestation par la Direction de la Qualité de Gestion des Risques de l'établissement de santé où la déclaration a été réalisée
10.	Registre des pratiques médicales	Participation régulière à un registre de pratique selon les 4 étapes définies par la HAS	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807860/fr/registre-des-pratiques-observatoire-base-de-donnees Document preuve : Attestation de participation du coordonnateur du registre
11.	Participation à un programme intégré proposé par un ODPC dans le cadre des OP de l'ANDPC avec pour action	Analyse de situations cliniques, Programme de simulation en santé : jeux pédagogiques de rôle (type ECOS), Tests de Concordance de Scripts	Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/spa_181_guide_bonnes_pratiques_simulation_sante_cd_2024_03_28.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-11/test_de_concordance_de_script.pdf Document preuve : Attestation de l'ODPC
12.	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Relation médecin – patient	Orateur (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention) /auditeur (durée minimale = une journée) dans une formation universitaire sur la relation médecin – patient	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/12iex04_decision_medicale_partagee_mel_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'organisme formateur
2.	Relation médecin – patient	Orateur (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention) /auditeur (durée minimale = une journée) dans une formation par un organisme certifié Qualiopi sur la relation médecin- patient	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/12iex04_decision_medicale_partagee_mel_vd.pdf Document preuve : Attestation de l'université
3.	Implication dans une association de patients	Interventions lors de journées organisées par une association de patients ; fonctions exercées dans une association ; actions de sensibilisation, ...	Document preuve : Attestation de l'association
4.	Information dans le domaine de l'infectiologie pour les patients	Contribution active à l'élaboration de documents d'information pour les patients quel que soit le support	Fiches ressources : https://has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/elaboration_doc_info_patients_rap.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-10/info_patient_guide_methodologique.pdf Document preuve : document attestant une contribution active à l'élaboration du document
5.	Programmes de santé dans le domaine de l'infectiologie associant des patients	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients ; par exemple : éducation thérapeutique, ...	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp Document preuve : document attestant la conception et/ou la participation à un programme associant des patients
6.	Patients traceurs	Participation à la méthode Patients traceurs	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2615119/fr/la-methode-du-patient-traceur Document preuve : document attestant à la participation à la méthode du patient traceur
7.	Certification d'un Etablissement de Santé	Participation à la démarche de certification de son établissement de santé / Participation à la démarche de certification des établissements de santé par la HAS (visiteur-expert)	Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/jcms/r_1495044/fr/mettre-en-oeuvre-la-certification-pour-la-qualite-des-soins https://www.has-sante.fr/jcms/c_991697/fr/devenir-expert-visiteur-de-la-has Document preuve : attestation délivrée par l'établissement de santé ou la HAS

8.	Comité des Usagers d'un établissement de santé	Participation au comité des Usagers d'un établissement de santé	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-05/avis_cdu_ameliorer_la_participation_des_usagers_dans_les_cdu-cvs_cd_2022_05_12_mel.pdf Document preuve : attestation délivrée par l'établissement de santé
9.	Programmes élaborés pour le patient dans le domaine de la prévention du risque infectieux, le bon usage des antibiotiques	Conception et participation à la mise en place de programmes élaborés pour le patient avec pour thématique : la prise en charge du risque infectieux, le bon usage des antibiotiques	Fiche ressource : programme élaboré en concertation avec France Assos Santé : https://www.france-assos-sante.org/ Document preuve : attestation délivrée par la structure validant le programme
10.	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Formation diplômante sur la santé personnelle du médecin	DIU Soigner les soignants	Fiche ressource : http://diu-soignerlessoignants.fr Document preuve : diplôme attestation la validation du DIU
2.	Participation à un colloque concernant la spécialité et concernant les aspects humains de la spécialité	Assises professionnelles de l'infectiologie organisées par le CNP-MIT	Fiche ressource : https://cnp-maladies-infectieuses-et-tropicales.fr Document preuve : attestation de participation par le CNP-MIT
3.	Activités sportives avec licences	Activité sportive régulière	Document preuve : licence sportive
4.	Participation à une activité sportive sans licence	Activité sportive régulière	Document preuve : attestation de participation à l'épreuve
5.	Activités culturelles en tant qu'acteur	Activité culturelle régulière (musique, théâtre, danse, ...)	Document preuve : document attestant de cette activité
6.	Activité caritative ou de coopération nationale ou internationale	Participant à une action d'une association caritative au niveau national ou international (2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : à titre d'exemple d'associations caritatives : Médecins du monde, Médecins sans frontières, Croix rouge française, Aides, ... Document preuve : attestation de l'association caritative
7.	Groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de ce type (1 action de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : https://www.uca.fr/medias/fichier/evaluer-par-les-pairs_1521621040711-pdf Document preuve : document attestant de cette activité
8.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'"auto-repérage" ou de l'"auto-dépistage"	Auto-évaluation de son état de santé, au moins une fois pendant la période de certification	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31 Auto-questionnaire du CNP-MIT Document preuve : attestation générée à partir de l'auto-questionnaire renseigné sur le site du CNP-MIT
9.	Formation sur la gestion des risques professionnels délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (1 action de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiche ressource : https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/hopitaux-cliniques.html Document preuve : attestation de l'organisme formateur

10.	Actions dans le domaine de la prévention en santé	Respect des recommandations vaccinales, prévention et gestion des risques psycho-sociaux, prise en compte d'actions en santé environnementale ou nutritionnelle	Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/202303/obligations_et_recommandations_vaccinales_des_professionnels_actualisation_des_reco_et_obligations_pour_les_etudiants_et_pr.pdf https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/hopitaux-cliniques.html https://www.ars.sante.fr/les-actions-de-prevention-des-ars-en-sante-environnement-0 Document preuve : attestation sur l'honneur
11.	Consultation de la Médecine du travail	Consultation de la Médecine du travail au moins une fois pendant la période de certification	Document preuve : attestation sur l'honneur
12.	Suivi par un médecin traitant référent autre que soi-même	Consultation de son médecin traitant référent à visée de dépistage/prévention de facteurs de risque, au moins une fois pendant la période de certification	Document preuve : attestation sur l'honneur
13.	Programme intégré proposé par un ODPC sur le thème de la santé personnelle ou des risques psychosociaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (1 action de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fichier ressource : https://www.cnfce.com/formation-prevenir-les-risques-psychosociaux#:~:text=La%20formation%20RPS%2C%20d'une,professionnelles%20qui%20leur%20sont%20liés. Document preuve : attestation de l'organisme formateur
14.	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

ANNEXES

Liste des abréviations et acronymes

ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
CLIN : Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)
CMIT : Collège des universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales
CNCP : Conseil National de Certification Périodique
CNP-MIT : Conseil National Professionnel des Maladies Infectieuses et Tropicales
COMAI : Commission des Anti-Infectieux
CREX : Comité de Retour d'Expérience
CS : Conseil Scientifique
DES-MIT : Diplôme d'Études Spécialisées en Maladies Infectieuses et Tropicales
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme Universitaire
ECOS : Examens cliniques Objectifs Structurés
EPST : Établissement Public à Caractère Scientifique
FMC : Formation Médicale Continue
FSM : Fédération des Spécialités Médicales
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
OP : Orientations Prioritaires
PVVIH : Personnes Vivant avec le VIH
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
REB : Risque Épidémique et Biologique
RENARCI : Réseau National de Recherche Clinique en Infectiologie
RMM : Revue de mortalité et de morbidité
SPILF : Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française

ANNEXE 1

Liste actualisée des actions de formation à caractère scientifique ou professionnel, présentielle ou distancielle, actions délivrées par InfectioDPC, listées pour la spécialité sur la base de l'ANDPC (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051806246>).

Orientations prioritaires du DPC validées par l'ANDPC (Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2025) ; (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051806246>).

- * Orientation n°1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale
- * Orientation n°2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance
 - Orientation n°18 : Promotion, prévention et prise en charge en matière de santé sexuelle
 - Orientation n°89 : Prise en charge des infections fongiques systémiques
- * Orientation n°90 : Prise en charge des maladies vectorielles à tique,
- * Orientation n°91 : Prise en charge du risque émergent biologique

Liste des formations organisées par InfectioDPC et validées par l'ANDPC, répondant à une orientation prioritaire

- [Journée des référents en antibiothérapie \(Présentielle\)](#)
- [Séminaire Bon Usage des Anti Infectieux \(Présentielle\)](#)
- [Séminaire Bon Usage des Antibiotiques en consultation d'urgence \(Présentielle\)](#)
- [Cours d'automne](#) (Présentielle)
- [Cours de printemps en vaccinologie \(Présentielle\)](#)

ANNEXE 2

Liste actualisée des actions de formation à caractère scientifique ou professionnel, présente ou distancielle, proposée par un autre ODPC, s'inscrivant dans le cadre des OP destinées aux infectiologues, dès lors que cet autre organisme est certifié Qualiopi, et que la formation est validée par l'ANDPC et que l'OP est listée pour la spécialité sur la base de l'ANDPC (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051806246>).

Orientations prioritaires du DPC validées par l'ANDPC (Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2025) ; (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051806246>)

* Orientation n°1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale

* Orientation n°2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance

- Orientation n°18 : Promotion, prévention et prise en charge en matière de santé sexuelle
- Orientation n°89 : Prise en charge des infections fongiques systémiques

* Orientation n°90 : Prise en charge des maladies vectorielles à tique,

* Orientation n°91 : Prise en charge du risque émergent biologique

ANNEXE 3

Liste actualisée des congrès nationaux de la spécialité **validés par le CNP*** :

[Journées Nationales d'infectiologie](#)

[Réunion interdisciplinaire de chimiothérapie anti-infectieuse](#)

[Congrès de La Société Française de Lutte contre le Sida](#)

[Journées de la Société Française de Microbiologie](#)

[Congrès de la Société Française d'Hygiène Hospitalière](#)

[Congrès de la Société de médecine des voyages](#)

[Congrès de la Société Francophone de Médecine Tropicale et Internationale](#)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIT qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 4

Liste actualisée des congrès internationaux de la spécialité **validés par le CNP***:

[European congress of clinical microbiology & infectious diseases – ESCMID](#)

1. [IDWeek](#)

[Conference on Retroviruses and Opportunistic Infections - CROI](#)

2. [Congrès de l' European AIDS Clinical Society - EACS](#)

[International AIDS Conference - IAS](#)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIT qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 5

Liste actualisée des formations régionales de la spécialité validées par le CS de certification du CNP (durée minimale d'une journée) ;

- [JRA Centre Val de Loire](#)
- [JRA Occitanie](#)
- [JRA Pays de Loire](#)
- [JRA Côte d'Armor](#)

ANNEXE 6

Liste actualisée des formations diplômantes de type [DU ou DIU](#) (Liste actualisée au 28/07/2025)

<https://www.infectiologie.com/fr/les-du-disponibles.html>

ANNEXE 7

Séminaires pédagogiques organisés par le Collège des universitaires de Maladies infectieuses et tropicales (CMIT) :

- [Séminaire pédagogique 2025, Paris](#)
- [Séminaire pédagogique 2024, Paris](#)
- [Séminaire pédagogique 2023, Lyon](#)

ANNEXE 8

- Le E-PILLY

Ouvrage de référence de Pathologie Infectieuse et Tropicale en Langue Française. Il est destiné aux étudiants du deuxième cycle, à ceux préparant les concours, aux médecins hospitaliers, et à tous les médecins et professionnels de santé s'intéressant aux Maladies Infectieuses et Tropicales. Le E-PILLY en est à sa 28e édition (2025).

- Le PILLY étudiant

Le PILLY étudiant 2023 (2ème édition) est l'ouvrage de référence du Collège des universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales (CMIT). Il comprend 2 parties : items infectieux reprenant l'ensemble des connaissances exigibles avec leur rang (A ou B) indispensables à la préparation des EDN en infectiologie et 26 fiches de situations cliniques de départ (SDD), mettant l'accent sur l'acquisition des compétences, accessibles grâce à des QR codes.

- LE e-PILLY TROP

Ouvrage d'infectiologie tropicale sous forme de PDF interactif destiné aux médecins et aux étudiants en médecine des pays francophones du Sud (dernière édition août 2016)

- Le ePOPI

Premier ouvrage français numérique et multimédia (web, tablettes, smartphone) de maladies infectieuses et tropicales, il s'agit d'un guide de traitement de référence organisé autour du tryptique interactif « pathologie infectieuse – microorganisme – traitement anti-infectieux et/ou vaccin ». Il s'adresse à tous les professionnels de santé qui veulent aborder un traitement anti-infectieux soit à partir d'une pathologie, soit d'un microorganisme (bactérie, virus, champignon, parasite), soit enfin à partir du traitement lui-même (indications et posologies, effet indésirable, contre-indications, ...). En quelques clics, il permet de recouper des informations multiples pour la prise en charge d'une pathologie infectieuse.

ANNEXE 9

Enseignements organisés par la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF), hors DPC*

[Journée du groupe G2I : Infections immunodéprimées](#)

[Journée nationale du groupe prévention vaccination](#)

[Journées Santé Sexuelles \(avec SFLS et SPF\) :](#)

[Journée du REB \(risque épidémiologique et biologique\) avec Groupe EMERGENCE : Journées régionales patients immunodéprimés et populations précaires](#)

[Journée GINGER \(groupe SPILF SFGG\) : infections patients âgés](#)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIT qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 10

Enseignement organisé par une Société savante associée au CNP-MIT*

[Journées de la Société Francophone de Médecine Tropicale et Santé Internationale](#)

[FormaPreP \(SFLS\)](#)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP-MIT qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 11

Université Jean Monnet

https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/d-i-u-sante-DIUS/d-i-u-sante-DIUS/gestion-des-risques-9_08_24_0051_FR.html#:~:text=Ce%20DIU%20«%20Gestion%20des%20risques,de%20santé%20et%20des%20disciplines.

Université de Grenoble

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-gestion-des-risques-en-sante-IOMP5HSV.html>

Université Claude Bernard Lyon 1

<https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-1208/gestion-des-risques-associes-aux-soins-en-sante.html>

Université de Montpellier

<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-gestion-des-risques-au-bloc-operatoire-289>

Université Paris Cité

https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-analyse-et-gestion-des-risques-en-sante-FU48_81.html

Université Paris-Saclay

<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-d-universite-du-et-diu/diu-securite-des-patients-en-etablissement-de-sante-et-risques-associes-aux-soins>

Université Angers

https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-DUC/sciences-technologies-sante-STS/du-gestion-des-risques-dans-la-prise-en-charge-des-patients-en-etablissement-de-sante-MDU3_1.html

Université Sorbonne

<https://fc.sorbonne-universite.fr/pdf/fiche/?ID=6937>